

Les auto-entrepreneurs* fin décembre 2021

Fin décembre 2021, le réseau des Urssaf dénombre 2,229 millions d'auto-entrepreneurs (AE) administrativement actifs, soit 296 000 de plus sur un an (+ 15,3 %). Cette augmentation s'explique par celle des immatriculations, dont le niveau atteint 704 000 sur 12 mois, soit 16,1 % de plus que sur l'année précédente. Le nombre de radiations s'établit quant à lui à 409 000 comptes sur la même période, en hausse de 29,0 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation résulte des radiations automatiques de comptes sans chiffre d'affaires depuis huit trimestres, deux fois plus nombreuses que les années précédentes (environ 170 000 contre 80 000), en lien, au moins en partie, avec l'accélération des immatriculations en 2018 et 2019.

Au quatrième trimestre 2021, 1 287 000 auto-entrepreneurs déclarent un chiffre d'affaires (CA) positif, soit 17,8 % de plus qu'au quatrième trimestre 2020. En deux ans, le nombre d'AE déclarant un chiffre d'affaires a augmenté de 30,1 %. La part des auto-entrepreneurs actifs atteint ainsi 57,8 %, en augmentation de 1,2 point par rapport à la fin 2020.

Au dernier trimestre 2021, le dynamisme du chiffre d'affaires global est encore très marqué (+ 26,5 %). Il franchit ainsi le seuil des 6 milliards d'euros. Le CA trimestriel moyen s'établit à 4 706 euros, soit 7,4 % de plus en un an. Il s'agit du niveau le plus haut jamais atteint depuis la création du dispositif AE, en lien notamment avec le doublement en 2018 des plafonds y ouvrant droit.

Les secteurs d'activité les plus touchés par les restrictions sanitaires enregistrent les plus fortes hausses sur un an du nombre d'AE économiquement actifs (arts et spectacles et autres activités récréatives, activités sportives, autres services personnels) ou du chiffre d'affaires moyen (hébergement, taxis-VTC).

Le nombre de comptes auto-entrepreneurs générant un chiffre d'affaires progresse dans toutes les régions de manière globalement homogène.

TABLEAU 1

Nombre d'auto-entrepreneurs (AE) et chiffre d'affaires

		2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4
Nombre de comptes ouverts ou fermés sur les 12 derniers mois (milliers)						
Nombre d'immatriculations au dispositif AE	(1)	606	664	724	716	704
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	4,3	14,4	29,9	21,7	16,1
Nombre de radiations de comptes AE	(2)	317	321	331	337	409
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	7,8	10,4	17,9	21,5	29,0
Création nette de comptes AE	(1)-(2)	290	343	392	379	296
Nombre de comptes en fin de trimestre (milliers)						
Nombre de comptes AE administrativement actifs	(3)	1 933	2 108	2 233	2 338	2 229
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	17,6	19,5	21,3	19,4	15,3
Nombre de comptes AE économiquement actifs	(4)	1 093	1 085	1 170	1 211	1 287
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	10,4	17,2	33,2	18,4	17,8
Part des comptes AE économiquement actifs	(4)/(3)	56,5%	51,5%	52,4%	51,8%	57,8%
	<i>Evolution annuelle (en points)</i>	-3,7 pt	-1,0 pt	4,7 pt	-0,4 pt	1,2 pt
Chiffre d'affaires du trimestre						
Chiffre d'affaires global (millions d'euros)	(5)	4 787	4 691	5 323	5 595	6 057
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	6,2	31,9	61,0	25,1	26,5
Chiffre d'affaires moyen (euros)	(5)/(4)	4 382	4 324	4 548	4 621	4 706
	<i>Evolution annuelle (en %)</i>	-3,8	12,6	20,8	5,7	7,4

Source : Urssaf

NB : Au premier semestre de chaque année N, un traitement à date d'effet au 31 décembre N-1 radie les AE qui n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires durant deux années consécutives (cf. sources et méthodologie).

* Le champ de cette publication porte sur les seules micro-entreprises soumises au régime micro-social sous-jacent au dispositif auto-entrepreneur institué en 2009 ; elle exclut les micro-entreprises payant leurs cotisations sociales selon le droit commun (cf. sources et méthodologie).



Malgré une décélération, les immatriculations restent dynamiques au second semestre trimestre 2021

Le dynamisme des immatriculations observé au premier semestre 2021 reste soutenu au second semestre, malgré une décélération : après avoir atteint + 29,9 % au deuxième trimestre 2021, l'évolution annuelle des immatriculations sur 12 mois glissants s'établit respectivement à + 21,7 % et + 16,1 % aux troisième et quatrième trimestres 2021. On dénombre ainsi 704 000 immatriculations sur l'ensemble de l'année 2021. Dans le même temps, le nombre de radiations sur 12 mois est en augmentation par rapport à 2020 et s'accroît tout au long de l'année, atteignant 409 000 fin 2021, soit + 29,0 % sur un an. Cette hausse s'explique par un nombre de radiations d'office pour absence de chiffre d'affaires sur huit trimestres particulièrement élevé fin 2021, en lien, au moins en partie, avec l'accélération des immatriculations en 2018 et 2019.

Au total, fin décembre 2021, le nombre d'auto-entrepreneurs (AE) inscrits, ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires est de 2,229 millions, en hausse de 15,3 % par rapport à l'année précédente (tableau 1 et graphique 1).

La part des AE économiquement actifs progresse et se rapproche de son niveau d'avant-crise

Avec des niveaux relativement faibles (autour de 52 %) sur les trois premiers trimestres de 2021, la part des AE économiquement

actifs remonte à 57,8 % au dernier trimestre de 2021 (tableau 1 et graphique 1), à la faveur des radiations de fin d'année. Il dépasse ainsi le niveau enregistré fin 2020 (56,5 %, soit + 1,2 point) et se rapproche du niveau d'avant-crise (59,1 % fin 2019).

Un chiffre d'affaires toujours en forte progression

Après avoir affiché au premier et deuxième trimestre 2021 des progressions très soutenues (respectivement + 31,9 % et + 61,0 %) par rapport aux points bas des mêmes trimestres 2020, le chiffre d'affaires trimestriel ralentit au second semestre 2021, enregistrant néanmoins une hausse marquée de 26,5 % sur un an au dernier trimestre.

Le chiffre d'affaires trimestriel s'établit ainsi à près de 6,1 milliards d'euros au quatrième trimestre 2021, soit 1,2 milliard d'euros de plus que le montant enregistré un an plus tôt.

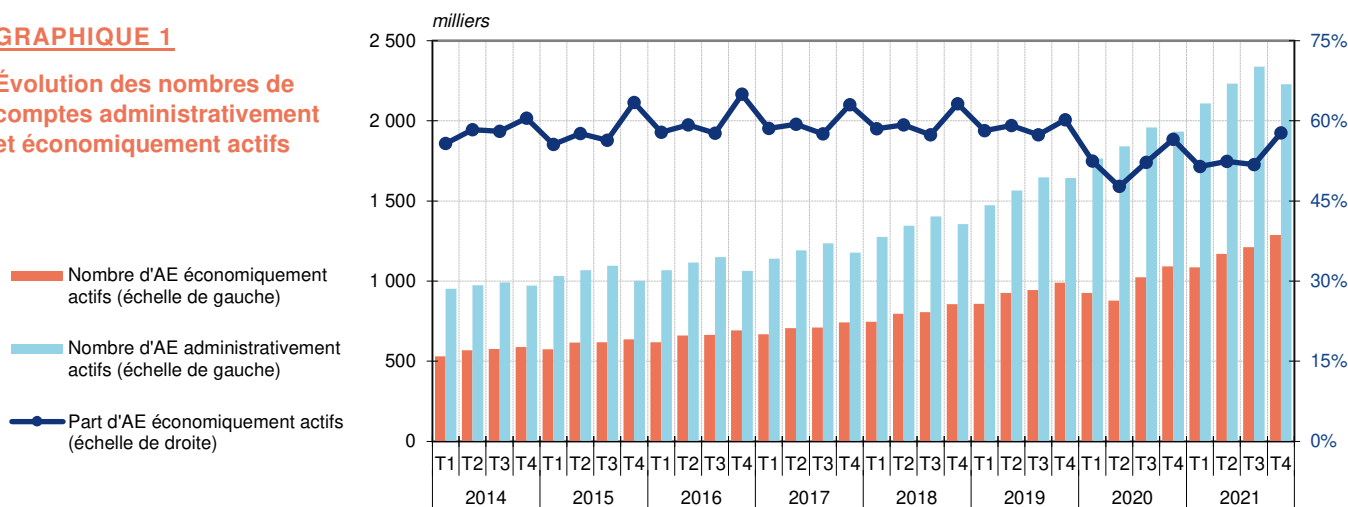
Le dynamisme du chiffre d'affaires moyen constaté au premier semestre 2021 se poursuit. Il atteint 4 706 euros au dernier trimestre 2021, en hausse de 7,4 % sur un an, soit un rythme proche de celui observé fin 2019, juste avant la crise (+ 8,1 %).

Le dynamisme des AE se confirme dans la plupart des secteurs...

Au quatrième trimestre 2021, le nombre d'AE économiquement actifs progresse dans tous les secteurs, avec un dynamisme très

GRAPHIQUE 1

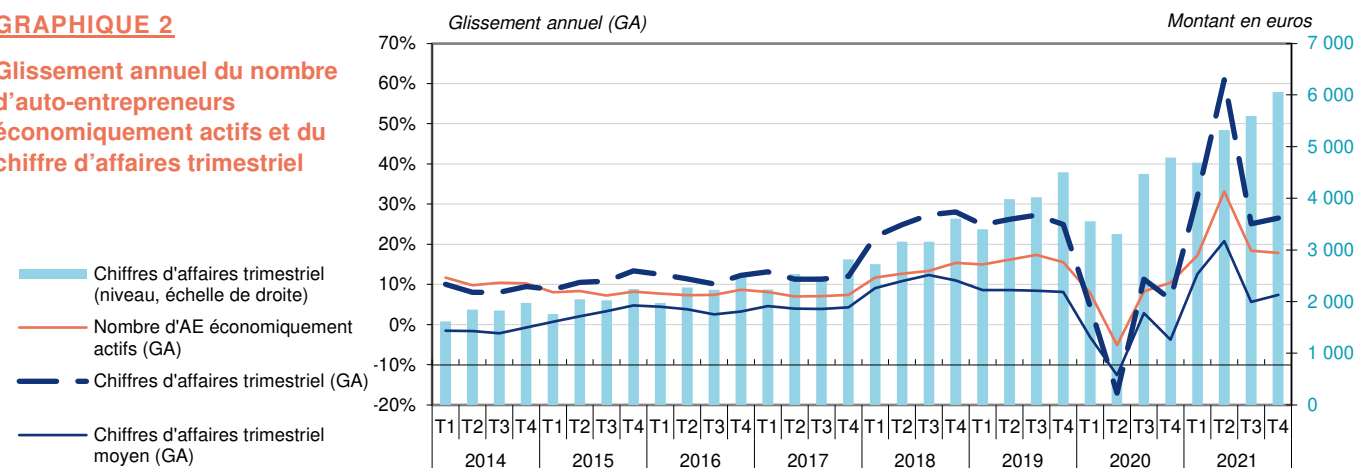
Évolution des nombres de comptes administrativement et économiquement actifs



Source : Urssaf

GRAPHIQUE 2

Glissement annuel du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs et du chiffre d'affaires trimestriel



Source : Urssaf



marqué dans des secteurs figurant parmi les plus touchés par les restrictions sanitaires : les arts et spectacles et autres activités récréatives (+ 38,4 % sur un an), les activités sportives (+ 35,5 %) ou encore les autres services personnels (+ 33,3 %).

Les progressions les moins fortes sont observées dans le BTP (+ 7,8 % pour le gros œuvre, + 6,6 % pour les travaux de finition, + 8,7 % pour les travaux d'installation), le commerce de détail alimentaire hors métier de bouche (+ 7,7 %) et le commerce de détail non alimentaire hors pharmacie (+ 6,3 %). Les activités de poste et courrier (comprenant la livraison à domicile) et le commerce de détail non spécialisé (dont la vente à distance), très dynamiques durant la crise, affichent quant à eux un net ralentissement (respectivement +11,8 % et + 16,1 % après + 69,5 % et + 23,8 % un an plus tôt).

L'évolution sur un an du chiffre d'affaires moyen est supérieure à + 8 % dans la plupart des secteurs. Néanmoins, les activités de poste et de courrier et le commerce de détail non spécialisé présentent des baisses respectives de 26,6 % et 7,1 %, en lien avec le fort dynamisme des immatriculations dans ces secteurs (le chiffre d'affaires augmentant avec l'ancienneté). Le chiffre d'affaires moyen du BTP est quant à lui quasiment stable : - 0,2 % dans le gros œuvre, + 0,6 % dans les travaux d'installation, + 1,9 % dans les travaux de finition.

Globalement, la hausse du chiffre d'affaires moyen est plus marquée dans les secteurs qui ont été les plus touchés par les restrictions sanitaires : + 62,2 % dans l'hébergement, + 56,1 % pour les taxis-VTC, + 26,9 % pour la restauration et débits de boissons, + 30,0 % dans la coiffure et soins du corps, + 29,7 % pour les activités sportives ou + 22,7 % pour les arts et spectacles.

... et concerne toutes les régions

Le nombre d'AE économiquement actifs augmente sur un an dans l'ensemble des régions métropolitaines de façon globalement homogène, les hausses étant comprises entre 16 % et 19 % dans la très grande majorité des régions (carte 1). Seule la Corse se distingue avec une augmentation de 12,5 %.

L'évolution sur un an du chiffre d'affaires global présente aussi assez peu de disparités (carte 2). L'Île-de-France se détache néanmoins avec + 28,7 % ; à l'inverse, la Corse enregistre une hausse significativement plus faible : + 14,6 %.

Frédéric Boittelle

Urssaf Basse-Normandie

Frédérique Borie

Urssaf Centre-Val de Loire

Floriane Legrand

Direction des statistiques, des études et de la prévision (Disep),

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

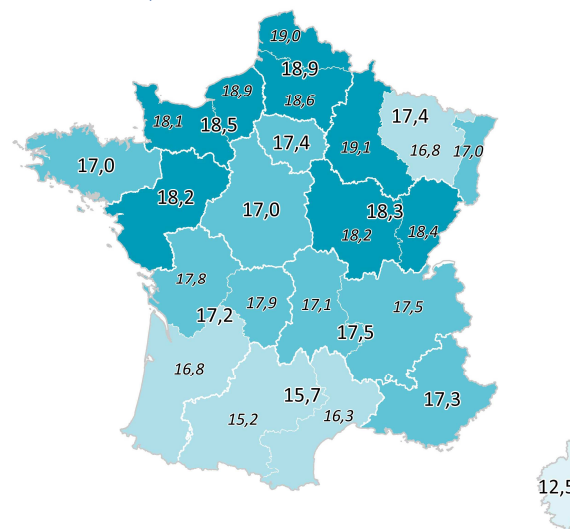
Guillaume Lièvre

Urssaf de Poitou-Charentes

CARTE 1

Glissement annuel (en %) du nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs au 31 décembre 2021

France entière : + 17,3

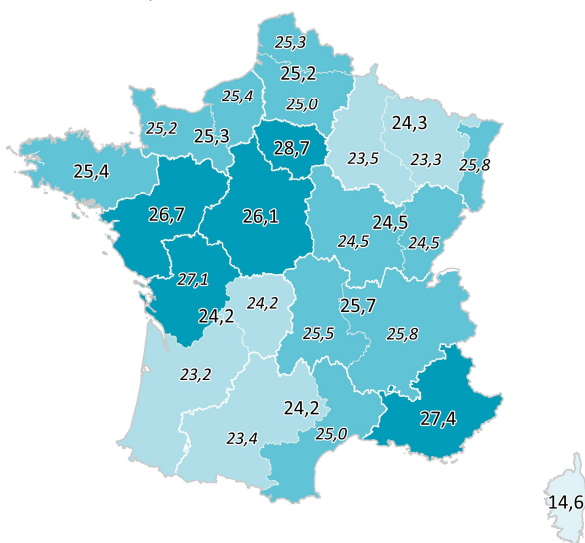


Source : Urssaf

CARTE 2

Glissement annuel (en %) du chiffre d'affaires global des auto-entrepreneurs au quatrième trimestre 2021

France entière : + 26,5



Source : Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.



Les publications statistiques de l'Urssaf Caisse nationale et de son réseau sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



TABLEAU 2

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2021

Secteur d'activité	Nombre d'immatriculations au dispositif AE sur les 12 derniers mois			Nombre de radiations de comptes AE sur les 12 derniers mois			Nombre de AE administrativement actifs en fin de trimestre			
	milliers			milliers			milliers	Glissement annuel (%)		
	2020T4	2021T2	2021T4	2020T4	2021T2	2021T4	2021T4	2020T4	2021T2	2021T4
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,5	3,0	8,3	5,9	2,2
CZ1 - Industrie	27,1	32,6	32,5	10,3	11,0	14,3	118,2	20,2	23,1	18,2
CZ2 - Métiers de bouche	6,1	7,3	7,1	4,1	4,2	4,7	26,9	9,1	12,9	9,6
F1 - BTP gros-œuvre	16,0	17,7	16,6	8,2	8,9	10,6	68,1	14,2	14,4	9,6
F2 - BTP travaux d'installation	15,3	18,0	16,4	7,1	7,9	9,8	60,0	18,1	20,0	12,5
F3 - BTP travaux de finition	20,8	22,8	21,8	11,6	12,3	14,4	103,2	10,6	11,1	7,7
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	15,5	17,6	15,8	8,6	9,4	11,5	48,1	18,7	19,7	10,0
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	20,8	24,8	21,6	10,4	11,3	13,5	63,3	23,2	26,7	14,8
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3,4	1,9	1,6	1,0	1,1	1,2	6,7	62,1	13,2	6,2
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	12,4	11,9	10,7	9,4	9,2	10,5	52,5	6,1	5,0	0,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	7,2	6,7	6,5	6,7	6,7	7,6	48,2	1,0	0,0	-2,3
G6 - Commerce de détail non spécialisé	30,2	34,0	29,1	13,7	15,0	18,1	74,3	35,5	33,6	17,5
HZ1 - Taxis - VTC	5,5	5,6	6,1	4,2	4,1	4,7	21,2	7,2	7,7	6,7
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	2,5	2,8	2,7	1,2	1,3	1,6	6,1	35,2	31,6	20,4
HZ3 - Activités de poste et de courrier	81,9	118,0	102,0	32,2	34,5	45,9	194,4	56,2	74,2	40,5
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	1,3	1,5	1,4	1,0	1,0	1,1	4,4	9,3	12,7	7,0
IZ1 - Hébergement	2,2	2,3	2,1	1,2	1,3	1,4	11,1	10,7	10,3	6,1
IZ2 - Restauration et débits de boissons	20,5	25,5	18,2	9,5	10,1	12,4	57,4	27,1	33,2	11,3
JZ - Informatique, information et communication	26,3	31,8	33,9	14,4	15,3	19,0	89,9	18,7	22,8	19,8
KZ - Activités financières et d'assurance	3,9	4,5	4,5	2,3	2,5	3,0	12,3	16,5	18,9	13,5
LZ - Activités immobilières	18,0	21,5	20,7	8,5	9,4	11,4	54,0	27,0	29,6	20,7
M1 - Activités juridiques	0,3	0,4	0,5	0,2	0,2	0,2	1,6	3,4	12,9	16,3
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	21,3	24,7	28,5	13,6	13,6	17,0	77,0	13,3	17,2	17,5
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	45,7	50,2	51,2	30,5	31,2	36,3	129,0	15,4	16,8	13,1
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	14,4	18,4	19,5	6,9	7,2	9,0	60,5	17,7	23,7	21,1
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	23,4	24,9	23,6	13,1	13,6	16,5	92,6	13,8	13,5	8,2
N1 - Activités de nettoyage	21,7	26,4	27,2	7,7	8,3	11,2	81,8	27,0	30,4	24,4
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	16,9	20,0	20,6	10,3	10,7	13,2	67,7	12,4	15,7	12,2
PZ - Enseignement	26,3	31,1	33,1	15,2	15,4	18,8	117,7	12,0	15,9	13,9
QZ - Santé	19,4	22,5	22,1	11,3	11,6	15,1	97,6	9,8	12,3	7,8
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	20,8	21,6	22,5	13,7	13,4	17,0	98,0	8,4	8,9	5,9
R2 - Activités sportives	8,9	10,9	12,8	5,2	5,2	6,6	52,9	8,7	12,4	13,3
S1 - Réparations hors automobile	7,3	8,9	7,6	3,3	3,6	4,4	32,9	15,4	18,8	10,8
S2 - Coiffure et soins du corps	16,7	21,1	23,0	7,4	7,8	9,7	88,0	14,1	18,8	17,8
S3 - Autres services personnels	25,8	33,0	40,1	12,1	12,5	16,1	107,7	19,5	25,9	28,7
UZ - Autres	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	-32,7	-39,0	-47,6
TOTAL	606,5	723,6	704,2	316,7	331,4	408,6	2 228,5	17,6	21,3	15,3

Source : Urssaf

Définitions

Est considéré comme **administrativement actif** un AE ayant été immatriculé avant ou pendant la période et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme **économiquement actif** un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires positif sur la période étudiée.



TABLEAU 2bis

les auto-entrepreneurs par secteur d'activité fin décembre 2021

Secteur d'activité	Nombre de AE économiquement actifs en fin de trimestre					Chiffre d'affaires trimestriel global				Chiffre d'affaires trimestriel moyen			
	milliers	Glissement annuel (%)		Glissement sur 2ans (%)	% AE éco. Actifs	millions d'euros	Glissement annuel (%)		Glissement sur 2ans (%)	euros	Glissement annuel (%)		Glissement sur 2ans (%)
		2021T4	2020T4				2021T4	2021T4			2021T4	2020T4	
AZ - Agriculture, sylviculture et pêche	2,2	8,3	4,4	13,0	71,4	9	10,2	16,9	28,8	4 115	1,8	12,0	14,0
CZ1 - Industrie	80,0	15,8	20,7	39,8	67,7	290	10,5	26,2	39,5	3 621	-4,6	4,6	-0,2
CZ2 - Métiers de bouche	16,8	3,4	15,0	18,9	62,6	79	4,3	17,2	22,3	4 680	0,9	1,9	2,8
F1 - BTP gros-œuvre	42,0	14,0	7,8	22,9	61,6	286	17,8	7,6	26,7	6 805	3,3	-0,2	3,1
F2 - BTP travaux d'installation	38,6	15,9	8,7	25,9	64,3	302	15,3	9,3	26,0	7 816	-0,5	0,6	0,1
F3 - BTP travaux de finition	68,1	10,6	6,6	18,0	66,0	467	11,9	8,7	21,6	6 858	1,1	1,9	3,1
G1 - Commerce-réparation d'automobiles	22,9	12,7	7,6	21,2	47,6	111	-2,2	8,9	6,5	4 855	-13,2	1,2	-12,1
G2 - Commerce de gros, intermédiaires du commerce	30,7	19,0	15,8	37,8	48,5	234	23,4	19,9	48,0	7 626	3,7	3,6	7,4
G3 - Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	2,7	11,0	7,7	19,6	40,7	18	9,6	10,2	20,8	6 469	-1,3	2,3	1,0
G4 - Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	32,5	2,4	6,3	8,8	62,0	165	-4,2	24,1	18,9	5 081	-6,4	16,8	9,3
G5 - Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	31,6	-9,8	11,7	0,8	65,5	102	-19,6	39,8	12,4	3 233	-10,9	25,2	11,5
G6 - Commerce de détail non spécialisé	34,7	23,8	16,1	43,7	46,7	158	27,3	7,9	37,4	4 547	2,8	-7,1	-4,4
HZ1 - Taxis - VTC	11,8	-6,9	18,7	10,6	56,0	54	-55,0	85,4	-16,5	4 522	-51,6	56,1	-24,5
HZ2 - Transports routier de fret et déménagement	2,6	18,7	18,7	40,9	41,6	9	9,9	21,5	33,5	3 473	-7,4	2,3	-5,3
HZ3 - Activités de poste et de courrier	46,8	69,5	11,8	89,5	24,1	62	57,6	-18,0	29,3	1 319	-7,0	-26,6	-31,8
HZ4 - Autres activités de transports et entreposage	2,2	2,4	17,1	19,9	50,1	8	-7,1	30,2	21,0	3 829	-9,3	11,2	0,9
IZ1 - Hébergement	7,8	-6,9	21,6	13,2	69,9	36	-33,2	97,2	31,8	4 571	-28,2	62,2	16,5
IZ2 - Restauration et débits de boissons	27,7	4,5	19,0	24,3	48,3	138	-24,8	51,0	13,5	4 978	-28,1	26,9	-8,7
JZ - Informatique, information et communication	49,9	21,9	19,2	45,3	55,5	328	25,7	33,3	67,7	6 575	3,2	11,8	15,4
KZ - Activités financières et d'assurance	6,8	18,5	12,0	32,8	55,5	49	16,1	23,8	43,7	7 152	-2,1	10,5	8,2
LZ - Activités immobilières	24,5	23,2	18,6	46,0	45,4	215	31,9	21,7	60,6	8 780	7,1	2,6	9,9
M1 - Activités juridiques	1,2	4,9	13,5	19,1	77,0	12	14,1	17,5	34,1	9 815	8,8	3,5	12,6
M2 - Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	43,6	13,0	19,8	35,4	56,6	264	10,6	30,3	44,1	6 049	-2,1	8,7	6,4
M3 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	64,5	13,7	21,1	37,7	50,0	416	12,7	31,8	48,6	6 457	-0,9	8,8	7,9
M4 - Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	35,5	18,7	22,2	45,0	58,7	166	11,6	37,6	53,6	4 693	-6,0	12,6	5,9
M5 - Autres activités scientifiques et techniques	55,7	8,7	15,6	25,6	60,1	269	6,8	27,8	36,5	4 825	-1,7	10,6	8,7
N1 - Activités de nettoyage	50,2	21,1	23,2	49,3	61,4	204	19,0	29,6	54,2	4 065	-1,7	5,1	3,3
N2 - Autres activités de service administratif et de soutien	41,6	1,1	22,1	23,4	61,5	180	-5,7	35,4	27,7	4 327	-6,7	10,9	3,5
PZ - Enseignement	79,2	5,2	20,4	26,7	67,3	300	-1,3	32,3	30,6	3 783	-6,3	9,9	3,0
QZ - Santé	79,0	7,6	12,1	20,7	80,9	312	11,1	25,7	39,7	3 952	3,2	12,1	15,7
R1 - Arts, spectacles et autres activités récréatives	59,8	-14,4	38,4	18,4	61,0	205	-25,7	69,7	26,1	3 434	-13,2	22,7	6,5
R2 - Activités sportives	34,8	-10,1	35,5	21,8	65,8	106	-32,7	75,8	18,2	3 053	-25,2	29,7	-2,9
S1 - Réparations hors automobile	22,2	10,7	9,5	21,2	67,3	84	9,1	13,5	23,8	3 796	-1,5	3,6	2,1
S2 - Coiffure et soins du corps	66,6	8,4	16,7	26,5	75,8	216	-13,4	51,8	31,4	3 245	-20,1	30,0	3,9
S3 - Autres services personnels	70,1	14,5	33,3	52,6	65,1	204	3,5	53,3	58,7	2 903	-9,6	15,0	4,0
UZ - Autres	0,1	-27,3	-45,9	-60,6	59,4	0	-26,0	-59,5	-70,0	3 547	1,8	-25,2	-23,8
TOTAL	1 287,0	10,4	17,8	30,1	57,8	6 057	6,2	26,5	34,4	4 706	-3,8	7,4	3,4

Source : Urssaf

Sources et méthodologie

Le régime de l'auto-entrepreneur (AE) a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la Cipav (Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse) ou la SSI (Sécurité Sociale des Indépendants), à savoir, notamment, les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA), les professions juridiques et judiciaires, les professions de santé, les experts comptables, les agents généraux d'assurance. Sont également exclues les

activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...). Les AE sont, comme les autres travailleurs indépendants, affiliés à la SSI pour l'assurance maladie. Ce régime est caractérisé par :

- des formalités de création allégées,
- le paiement de cotisations uniquement lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires,
- le caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et, si le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil, de l'impôt sur le revenu (cf. taux infra),



- l'absence de limitation de durée, dès lors que le chiffre d'affaires est inférieur aux seuils du régime micro-fiscal (soit 82 200 € pour une activité d'achat/revente et 32 900 € pour une activité de prestations ou de service en 2016). En cas de dépassement, sans toutefois dépasser les seuils de franchise de TVA (90 300 € pour les activités d'achat-vente et 34 900 € pour les activités de prestation de services), il est possible de conserver le régime d'AE l'année du dépassement et la suivante,

- la franchise de TVA, et donc sa non-récupération.

Taux applicables en 2021	Prélèvement social forfaitaire	Versement libératoire de l'impôt sur le revenu
Vente de marchandises	12,8 %	1,0 %
Prestations de services commerciales ou artisanales	22 %	1,7 %
Autres prestations de services relevant du RSI	22 %	2,2 %
Activités libérales relevant de la CIPAV	22 %	2,2 %

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est aussi redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle.

En outre, à compter de 2012, l'AE est redevable, pour chaque déclaration non réalisée, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles non transmises au terme de l'année. Les Urssaf enregistrent les déclarations et les paiements pour le compte de tous les organismes sociaux (SSI et CIPAV notamment), ainsi que pour les services fiscaux si le cotisant choisit le prélèvement libératoire.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a créé un régime unique, simplifié, en fusionnant au 1er janvier 2016 les régimes du micro-social (AE) et du micro-fiscal. Ce régime dit du « micro-entrepreneur » (ME) ou, de manière équivalente, de l' « auto-entrepreneur », permet à l'ensemble des travailleurs indépendants concernés de bénéficier du mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations basé sur le chiffre d'affaires réalisé, ainsi que de l'option pour le prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu sous conditions de revenu. Ce régime devait s'appliquer automatiquement au 1er janvier 2016 à l'ensemble des travailleurs indépendants relevant des professions artisanales ou commerciales et à ceux relevant de la CIPAV bénéficiant des régimes micro-fiscaux définis aux articles 50-0 et 102 ter du code général des impôts. Toutefois, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 est revenue partiellement sur ces dispositions : les travailleurs indépendants bénéficiant des régimes fiscaux de la micro-entreprise qui relevaient au 31 décembre 2015 du régime social de droit commun, ont été maintenus dans ce régime, sauf demande contraire.

Les principales évolutions en 2018

La loi de finances 2018 double à compter du 1er janvier 2018 les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au dispositif. Ils sont portés à 170 000 € pour une activité d'achat/revente et 70 000 € pour une activité de prestations ou de service (plafonds réévalués à 176 200€ et 72 500 € au 1er janvier 2021). Les seuils de franchise de TVA sont portés à 91 000 € pour les activités d'achat-vente et 35 200 € pour les activités de prestation de services.

Par ailleurs, l'article 15 loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 redéfinit les règles

d'affiliation à la CIPAV et prévoit une bascule des professions libérales non réglementées (PLNR) au Régime Général. Cette mesure s'applique à compter du 01/01/2018 pour les nouveaux affiliés créant leur structure sous le statut de la micro-entreprise. Restent ainsi seules affiliées aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions libérales (CNAVPL) les professions libérales réglementées telles que redéfinies par l'article L.640-1 CSS. Un droit d'option est prévu pour les PLNR immatriculées avant mise en œuvre de la réforme. Cette option « définitive » prend effet au 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle ils ont notifié leur décision.

Les radiations

Depuis la mise en place du dispositif, les radiations interviennent plus fortement au 4^{ème} trimestre de chaque année en raison de la réglementation qui rend effective certaines demandes de radiation au 31 décembre de l'année.

La radiation intervient systématiquement au 4^{ème} trimestre lorsque :

- la demande de radiation pour changement de régime d'imposition ou de changement de régime (régime AE vers régime « classique des travailleurs indépendants ») est effectuée plus de trois mois après le début d'activité ;
- le chiffre d'affaires annuel déclaré par l'AE dépasse deux années consécutivement le seuil de régime micro-fiscal.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 a introduit à compter du 1er janvier 2011 un mécanisme de radiation d'office en cas de chiffres d'affaires nul sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs.

La loi Pinel du 18 Juin 2014 a supprimé cette disposition et a aligné le mécanisme de radiation pour chiffre d'affaires nul sur celui des travailleurs indépendants « classiques » : à compter du 1^{er} janvier 2016, ce type de radiation intervient au 31 décembre après deux années consécutives sans chiffre d'affaires. Les radiations d'office en cours d'année ont ainsi été suspendues dès le début 2015. Pour 2019, le traitement procédant aux radiations pour chiffre d'affaires nul durant deux années consécutives a été reporté. Le nombre de radiations à fin décembre 2019 est donc en forte baisse sur un an, contribuant à renforcer artificiellement la progression du nombre d'AE inscrits fin 2019. Une estimation des radiations à fin 2019 a donc été réalisée afin de préserver la cohérence des séries.

Le suivi statistique

Les informations statistiques sur les AE exploitées dans cette publication sont issues du système d'information décisionnel de l'Acoss et des Urssaf. Celui-ci centralise depuis 2009, via des alimentations mensuelles, les informations relatives aux AE de la France entière. Les données utilisées dans cette publication sont issues d'une extraction au 31/05/2022.

Afin de mieux classer les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes (disponible sur urssaf.org) a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins comme les métiers de bouche (CZ2). A partir de 2018, les PLNR sont immatriculées à l'Urssaf dans le groupe professionnel « commerçant ». La ventilation des données entre commerçants-artisans et professions libérales perd donc de sa pertinence.